

## **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

## FIP ALIMEA CORSE AMBITION 2026

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

meilleursfcpi.com

27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 70 15 15 • Fax 01 47 20 52 00

Société de Gestion :

SIGMA GESTION (SA agréée AMF n° GP 04000041) • Capital : 370.366 € Siège social : 18 rue de la Pépinière 75008 Paris • RCS Paris B 477 810 535

Dépositaire :

RBC INVESTOR SERVICES BANK France S. A. • Capital: 72.240.000 € Siège social: 105 rue Réaumur – 75002 Paris • RCS PARIS: 479 163 305

1

#### ETAT CIVIL Souscripteur / Co-souscripteur (\* merci d'écrire en majuscules)

M.	Mme Co-souscript	eurs		
	Souscripteur 1 (ou Monsieur)	)	Souscripteur	2 (ou Madame)
Nom*				
Nom de jeune fille*				
Prénom*				
Né(e) le				
A*	Dept			Dept
Nationalité*				
Email		Tel		
Adresse fiscale*				
Code postal		Ville*		
	Situation de famille :	Régime matrimoni	al:	
	Célibataire Divorcé(e)	Séparation de	biens	Participation aux acquêts
	Marié(e) Veuf/Veuve	Communauté r	réduite aux acquêts	
	Pacsé(e)	Communauté u	universelle	

2

#### **ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PARTS POUR BENEFICIER DES AVANTAGES FISCAUX**

X Réduction d'Impôt sur le Revenu

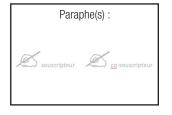
Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus pour les personnes physiques aux articles 199 terdecies-0 A, 885 0 V Bis, 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts ou, pour les personnes morales, à l'article 219 I-a du Code général des impôts, je m'engage (nous nous engageons) à conserver les parts souscrites pendant cinq années civiles complètes à compter de l'année suivant celle de la souscription pour une réduction IR.

- Je déclare (nous déclarons) être redevable(s) de l'IR et souhaiter bénéficier de la réduction d'IR ;
- Je déclare (nous déclarons) être fiscalement domicilié(e)(s) en France ;
- En matière de réduction d'IR, j'ai (nous avons) bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'IR au titre des revenus 2019 sont ceux effectués jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- J'ai (nous avons) bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée d'au moins 5 années (commencant l'année suivant celle de la souscription au Fonds) :
- Je m'engage (nous nous engageons) à conserver les parts souscrites au moins 5 années pour bénéficier de la réduction d'IR et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, la réduction d'impôt pourra être reprise ;
- Je déclare (nous déclarons) être informé(s) que moi-même, mes ascendants et descendants, mon conjoint, ses ascendants et descendants, ne doivent pas détenir ensemble, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du fonds et plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans l'actif du Fonds ou détenus à ce taux au cours des six années précédant la souscription des parts.
- J'ai (nous avons) noté que le non-respect des engagements ou des conditions énoncées ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause des avantages fiscaux.

3

#### **DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR**

- Déclare adhérer au Fonds d'Investissement de Proximité ALIMEA CORSE AMBITION 2026 (le « Fonds ») en application de l'article L.214-8-1 dernier alinéa du Code monétaire et financier et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition.
- Déclare que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- Reconnais que ma catégorisation de client est non-professionnelle.
- Reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.
- Reconnais que s'agissant de mes données personnelles, je suis informé(e) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), visible sur le site internet www.sigmagestion.com dans la rubrique « Informations réglementaires ».



# 4

# ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

☐ FIP ALIMEA CORSE AMBITION 2026	Code Isin : FR0013448784 - Agrément AMF : 18/10/2019 Minimum de souscription : 10 parts de 100 euros, soit 1 000 euros			
Je souscris	= LIII, LII euros [A]			
Je verse un montant de 5% % du montant investi [A] 2%	=			
Je verse un montant total de [A] + [B]	=, euros			
	Par chèque à l'ordre de <u>FIP ALIMEA CORSE AMBITION 2026</u> ou virement			
Je verse un montant total de	comprend un montant de droits d'entrée de └─└──, └── €			
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,66 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,63 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée 9 ans.				
5	cto-verso (obligatoire) – permis de conduire non accepté – et RIB			
LIVRAISON				
Les parts correspondantes seront inscrites en nominatif pur auprès du Dép OU Je souhaite que ces parts soient livrées sur un compte titres spé				
MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLU	S-VALUE « CARRIED INTEREST »			
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SN ouvrent un droit d'accès maximum de 20 % (PVD) de la plus-value réalisée	M) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur e par le fonds.			

Date d'approbation de la souscription obligatoire :

Lu et approuvé le \_\_ /\_\_ /2019

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)					
sous	cripteur	Z	<u>co</u> -souscripteur		

#### LISTE DES AUTRES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT GÉRÉS PAR SIGMA GESTION ET LE POURCENTAGE DE LEUR ACTIF ÉLIGIBLE AU QUOTA ATTEINT À LA DERNIÈRE DATE CONNUE

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
FIP Croissance Grand Est 2	2006	46.57 % au 31/12/2017	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	51.14 % au 31/12/2017	30/06/2010
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	52.12 % au 31/12/2017	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	60.25 % au 31/12/2017	30/04/2011
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	51.04 % au 31/12/2017	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	57.27 % au 31/12/2017	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	67.39 % au 31/12/2017	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	60.17 % au 31/12/2017	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	62.55 % au 31/12/2017	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	80.64 % au 31/12/2017	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	57.12 % au 31/12/2017	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	62.64 % au 31/12/2017	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	100 % au 31/12/2017	30/04/2013
FCPR REBOND PIERRE	2011	100 % au 31/12/2017	31/08/2011
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE	2012	100 % au 31/12/2017	30/04/2014
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	100 % au 31/12/2017	30/11/2014
FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME	2012	76.25 % au 31/12/2017	30/11/2014
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE 2	2013	100 % au 31/12/2017	30/01/2016
FCPI Rebond Europe 2019	2013	100 % au 31/12/2017	31/07/2016
FCPI Rebond Europe 2020	2014	100 % au 31/12/2017	31/07/2017
FIP RENDEMENT BIEN ETRE	2014	100 % au 31/12/2017	30/06/2017
FCPI Rebond Europe 2021	2015	100 % au 31/12/2017	30/06/2018
FIP RENDEMENT BIEN ETRE n°2	2015	71.23 % au 31/12/2017	30/06/2018
FIP RENDEMENT BIEN ETRE n°3	2016	16.79 % au 31/12/2017	01/07/2019
FCPI EUROPPORTUNITE 2022	2016	91.61 % au 31/12/2017	01/07/2019
FIP AGRO RENDEMENT	2016	10.00 % au 31/12/2017	01/07/2020
FIP RENDEMENT BIEN ETRE n°4	2017	0% au 31/12/2017	30/06/2020

Pour toute question concernant les fonds, merci de bien vouloir contacter votre gestionnaire de patrimoine habituel :

Cachet du distributeur

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

# meilleursfcpi.com

27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 70 15 15 • Fax 01 47 20 52 00

#### **SIGMA GESTION**

18, rue de la Pépinière 75008 PARIS Tel. : 01 47 03 98 42

www.sigmagestion.com

## DOCUMENT 1/5 D'ENTRÉE EN RELATION

#### **PRÉSENTATION**

La marque et le site meilleursfcpi.com sont exploités par La Financière, société de courtage en assurances et en placements financiers fondée en 2006, qui compte plusieurs milliers de clients.

Ce document (à signer au verso) vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer. Au verso, vous trouverez également les principes de fonctionnement des FCPI / FIP.

#### Expertise, sécurité et transparence

La Financière est représentée par René Girault qui détient également France Finance Informations, Financière de France et eCapital. Ces sociétés ont pour vocation l'analyse des placements financiers et leur commercialisation. Elles ne font partie d'aucun groupe financier : leurs équipes d'analystes peuvent sélectionner, en toute liberté, les meilleurs produits du marché aux meilleurs coûts selon des critères de performance, de solvabilité et de gestion.

Meilleursfcpi.com met en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP). Nous vous informons sur vos placements, lors de la souscription et durant toute leur durée. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés à vos placements et notamment de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fonds.

Garants de la sécurité des opérations traitées, La Financière choisit ses partenaires avec la plus extrême prudence. La qualité de signature constitue notre critère de base pour la sélection d'un produit et d'un établissement. Des partenariats ont donc été conclus avec des établissements financiers de confiance : AXA, ALTO, INVEST, ACG MANAGEMENT, 123 IM, APICAP, VATEL CAPITAL, IDINVEST PARTNERS, FEMUQUI, TURENNE CAPITAL\*...

Ces établissements nous rémunèrent directement en toute transparence : il n'y a pas de coût supplémentaire lié aux services que nous vous proposons. C'est la raison pour laquelle tous vos règlements de souscription doivent être effectués par chèque à l'ordre exclusif des sociétés gestionnaires des fonds sélectionnés. Certaines de ces sociétés de gestion peuvent être amenées à contribuer à notre développement en participant financièrement à nos opérations d'animation commerciale. Le détail de notre rémunération en euros et/ou en pourcentage est consultable sur simple demande écrite auprès de nos analystes.

\* Notre liste de partenaires évolue régulièrement.

Face à vous, La Financière s'engage et mobilise au service de la gestion de votre épargne et de vos projets financiers :

- Les compétences de ses analystes en gestion de patrimoine et en particulier de FCPI / FIP,
- Sa parfaite connaissance des FCPI / FIP sur les plans juridique, fiscal, technique et pratique,
- Son expérience de la pratique des marchés et sa maîtrise des différents types de support comme des styles de gestion.

### NOS ANALYSTES SONT A VOTRE ECOUTE 7 JOURS/7 - 9H / 22H



**01 40 70 15 15**Appel et service gratuits



01 47 20 52 00



contact@meilleursfcpi.com



# 27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie Paris XVI<sup>e</sup> (Sur rendez-vous)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, La Financière a formalisé un protocole de protection de vos données personnelles. Tous nos échanges sont soumis à la plus stricte confidentialité. SARL au capital de 222 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS : SIREN 488 675 893 / APE 6622Z - Siège social : 27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris - Tél. 01 47 20 02 02 - Fax 01 47 20 52 00

Société de Conseil en Gestion de Patrimoine, agrée Conseil en Investissements Financiers (CIF), membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI CIF), association professionnelle agrée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le numéro E002237

Société de Courtage d'Assurances enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr)

Démarcheur bancaire et financier enregistré sous le numéro 2062717912VB

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle n° 41008314 de la compagnie Allianz CC Y106 Gestion RC 92086 Paris La Défense

Membre actif de la Fédération Française des Courtiers d'Assurance et de la Réassurance et de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances

Déclaration auprès de la CNIL de détention d'informations collectées en application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés 78-17 du 6 janvier 1978 sous le numéro de récépissé 2084770 V 0 (Le site www.cnil.fr est à votre disposition pour toute réclamation).

Dans le cadre de la directive 2004/39/CE concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF) applicable depuis le 1er novembre 2007, La Financière a mis en place des procédures visant à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts potentiellement préjudiciables pour ses clients.

Veuillez signer au verso →

Investir dans des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) ou des fonds d'investissement de proximité (FIP) permet de diminuer le montant de votre Impôt sur le revenu (IR) et constitue une solution de diversification de portefeuille. Vous misez sur des entreprises naissantes ou en croissance.

L'actif d'un FCPI est constitué au minimum à 60 % par des titres de sociétés non cotées dites innovantes de moins de 2 000 salariés, ayant leur siège social en Europe et soumises à l'IS. Leur caractère innovant est déterminé par la part de leurs dépenses en R&D ou OSEO.

#### 18 % de réduction immédiate d'IR

(hors droits d'entrée) soit un maximum de 2 160 € pour un montant maximum d'investissement de 12 000 € pour les contribuables célibataires\*

L'actif d'un FIP est constitué au minimum à 60 % (FIP Corse et DOM-TOM: 70 %) par des titres de PME régionales non cotées dont au moins 10 % de jeunes entreprises de moins de 5 ans, dont les sièges sociaux sont situés dans un périmètre géographique défini de trois ou quatre régions limitrophes.

#### De 18 % jusqu'à 38 % de réduction immédiate d'IR

(hors droits d'entrée) soit un maximum de 4 560 € pour un montant maximum d'investissement de 12 000 € pour les contribuables célibataires\*

Les 30 à 40 % de placements restants qui constituent les FCPI / FIP, moins volatiles et librement choisis par les fonds, sont fonction de leurs stratégies d'investissement : actions, obligations, Sicav... Les droits d'entrée sont variables selon les fonds : de 0 à 5 % maximum.

Les éventuelles plus-values réalisées en cas de revente sont exonérées d'impôt hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux (17,2 % en 2018, pourcentage actualisé annuellement), si vous ne sortez pas du fonds avant 5 ans. Cette contrainte peut être levée dans certains cas : invalidité, licenciement et décès. La durée d'immobilisation des fonds est en moyenne de 8 ans (10 ans maximum).

Les FCPI, FIP et FIP Corse (Fonds d'Investissement de Proximité en Corse) sont des fonds agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui sont proposés par des sociétés de gestion spécialisées dans le non coté et certains domaines : biotech, hightech, etc. La société qui collecte vos versements a deux ans pour les investir dans des PME éligibles. Cette période est mise à profit pour trouver les meilleures opportunités. Les cotations étant généralement semestrielles, les souscripteurs sont informés des investissements réalisés et de leur rendement dans le rapport de gestion semestriel qui leur est adressé.

Nota: Ces opérations présentent par nature un risque en capital et vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement, si les sociétés de gestion et les produits proposés ne sont pas soigneusement sélectionnés. C'est pourquoi il est recommandé de ne pas y consacrer plus de 10 % de vos actifs.

	nous soussigné(e)s,	
Civilité :	□ Monsieur □ Madame	■ Monsieur ■ Madame
Nom :		
Prénom :		
Reconnais (reconn	naissons) avoir pris connaissance de la fiche de	présentation de La Financière.
	Fait le :	à:
	Signature(s):	

<sup>\*</sup> Les plafonds des montants de réduction et d'investissement sont doublés pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune. Les avantages fiscaux des FIP et FCPI sont cumulables dans la limite d'un plafond global de 10 000 €. Si votre investissement ouvre droit à une réduction supérieure à votre impôt, le surplus ne peut être reporté l'année suivante (vous pouvez réinvestir chaque année). La réduction d'impôt est prise en compte dans le plafonnement global des niches fiscales.



NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

LETTRE DE MISSION

Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), car vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre impôt sur le revenu. Nous vous remercions de votre confiance.

Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s,						
Civilité :	■ Monsieur	■ Madame	■ Monsieur	■ Madame		
Nom:						
Prénom:						
☐ Agissant en tant que particulier(s)						
☐ Agissant en tant que professionnel(s) représentant la société dénommée :						
Et,						
✓ Souhaitant réduir	re le montant de	mon (nos) impôt(s) dû au titre des re	evenus N, payab	e en N+1.		

#### Ci-après dénommé(es) le Client.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet de conseil en investissement La Financière\* conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF et de notre qualité de démarcheur bancaire et financier (n° 2062717912VB), notamment pour les opérations, produits et services des établissements suivants : AXA, ALTO, INVEST, ACG MANAGEMENT, 123 IM, APICAP, VATEL CAPITAL, IDINVEST PARTNERS, FEMUQUI, TURENNE CAPITAL...

\* meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com sont des marques de la Financière.

#### Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les bulletins de souscription de nos partenaires mais également sur nos différents sites mis à jour régulièrement.

#### Cadre de notre intervention

Nous mettons en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés aux produits souscrits et notamment, de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fond. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

#### Spécificités FCPI et FIP

Chaque année, nous mettons plusieurs fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) en ligne, sélectionnés sur des critères de niveau de marché, de pourcentage de PME, d'efficience de la fiscalité, et selon l'historique de nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements. Nous recommandons également de ne pas allouer plus de 10% de vos actifs financiers à ce type d'investissement et de vous assurer que vous ne dépassez pas le plafond global des niches fiscales pouvant entraîner une perte de réductions fiscales, ni les plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

#### Calendrier

A réception complète des documents d'entrée en relation nécessaires à notre mission et des bulletins de souscription remplis et signés par vos soins, nous pourrons valider les solutions d'investissement répondant à vos objectifs. Nous vous répondrons par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez, ceci afin de valider la bonne compréhension des produits et de vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs. Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Nous recueillerons les éléments patrimoniaux nous permettant d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.

#### Suivi

Nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier afin de prendre en compte l'évolution de votre situation financière et de vos objectifs d'investissement. Nous sommes à votre disposition pour faire un point chaque fois que vous le jugerez nécessaire par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez. En contrepartie, vous vous engagez à nous informer expressément de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait votre situation patrimoniale et/ou fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir d'information. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité, car l'absence de ces informations ou leur formulation erronée peut affecter sensiblement la qualité du service rendu. Vous gardez l'entière responsabilité de toute décision portant sur les actifs financiers.

#### Confidentialité / Conflit d'intérêts / Informatique et Liberté

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, le cabinet et ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel. Les collaborateurs et le dirigeant de La Financière s'engagent à respecter les principes d'égalité de traitement et de primauté des intérêts de leurs clients afin de prévenir tout risque sensible de conflit d'intérêts. Ainsi, les collaborateurs et le dirigeant de La Financière informent le Client sur les fonds auxquels il souhaite souscrire et le Client prend sa décision seul et en toute indépendance. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et un droit d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1er de Serbie, 75116 Paris. Le site www.cnil.fr est à votre disposition pour toute réclamation ou par courrier postal à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Le cadre du traitement de vos données à caractère personnel est exposé à la fin du document d'entrée en relation « Mieux vous connâtre ».

#### Rémunération

La Financière est directement rémunérée par les sociétés qui gèrent les produits dont vous souhaiterez bénéficier, sous forme de rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie et les frais annuels de gestion. A ce titre, elle n'est pas indépendante. Le Client reconnaît avoir été informé préalablement à la souscription du détail de cette rémunération produit par produit, en pourcentage et/ou en euros, et notamment, que lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, La Financière, en tant que conseil en investissements financiers pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements promoteurs de produits et/ou services liés aux investissements, pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci. Cette commission pourra porter sur les frais d'entrée ou de sortie, ou sur les commissions de souscription ou de rachat, de tenue de compte, de mandat, d'arbitrage et de gestion (taux compris entre 0,2 % et 1.5 %). Certaines sociétés de gestion peuvent être amenées à contribuer à notre développement en participant financièrement à nos opérations d'animation commerciale. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le Client peut accéder au détail écrit de notre rémunération produit par produit, en pourcentage et/ou en euros, sur simple demande auprès de nos services.

Nota: Pour les placements SOFICA, aucune rémunération n'est perçue sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 4%. Pour l'investissement direct dans une pme, notre rémunération est d'un maximum de 12% du montant souscrit.

#### Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Le Client adressera ses réclamations éventuelles par courrier à La Financière, 27 Avenue Pierre 1er de Serbie, 75116 Paris, puis au médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, et enfin, si le litige n'est toujours pas résolu, au médiateur de l'AMF: Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Le Client certifie avoir compris que La Financière ne pourra être tenue responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises, ni en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. La Financière décline toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription des clients pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

#### Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Fait en 2 exemplaires, le :/	/à:	
Signature du client / de la cliente Précédée de la mention « bon pour accord »	Signature du client / de la cliente Précédée de la mention « bon pour accord »	Pour La Financière René GIRAULT
Veuillez nous faire parvenir les 2 exempla	aires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec i	notre signature.

DOCUMENT 3/5 D'ENTRÉE EN RELATION

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

Cette fiche de renseignement doit être remplie et signée par vos soins dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle est obligatoire et nous permet de mieux vous connaître afin de répondre de la meilleure façon possible à vos besoins et vos objectifs en fonction de votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code Monétaire et Financier). Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez-vous reporter à la fin de ce document.

		<u> </u>			
	Le Souscripteur	Le Conjoint du Souscripteur (marié/pacsé) ou le Co-Souscripteur			
Civilité	□ Monsieur □ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame			
Nom					
Nom de jeune Fille					
Prénom					
Date de naissance					
Lieu de naissance					
Pays de naissance					
Nationalité	☐ Française ☐ Autre :	□ Française □ Autre :			
	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? □ Oui □ Non	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? ☐ Oui ☐ Non			
	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? □ Oui □ Non	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? ☐ Oui ☐ Non			
	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ?	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ?			
Adresse fiscale					
Adiesse liscale					
	CP : Ville :	CP : Ville :			
Adresse postale (si différente)					
	CP : Ville :	CP : Ville :			
Téléphone					
Email					
Situation	□ Salarié(e) □ Profession libérale □ Fonctionnaire	□ Salarié(e) □ Profession libérale □ Fonctionnaire			
professionnelle	☐ Artisan(te) ☐ Chef d'entreprise) ☐ Retraité(e)	☐ Artisan(te) ☐ Chef d'entreprise) ☐ Retraité(e)			
	□ Sans emploi □ Chercheur d'emploi □ Etudiant(e)	□ Sans emploi □ Chercheur d'emploi □ Etudiant(e)			
Profession actuelle (ou dernière exercée)					
Situation familiale	☐ Mariage* ☐ PACS ☐ Concubinage ☐ Cél	: libat □ Séparation □ Divorce □ Veuvage			
	* Régime : Communauté réduite aux acquêts	☐ Universelle ☐ Séparation de biens			
	Nb d'enfants rattachés au foyer:dont	nb d'enfants à charge :			
	☐ En cochant cette case, je (nous) certifie (certifions) sur l'honneur que les informations figurant sur la présente attestation de résidence fiscale sont exactes et conformes à la réalité à la date de signature du présent document, et je m'engage (nous nous engageons) à tenir meilleursfcpi.com informé de toute évolution de ma (notre) situation.				
		Veuillez signer au verso →			

Vous êtes une personne (ou votre conjoint) politiquement exposée :	□ Oui □ Non	
Vous êtes un client professionnel :	□ Oui □ Non	
Vous êtes un client averti*:	□ Oui □ Non	
Connaissances financières :	□ Néant	□ Bonnes
	□ Moyenne	☐ Très bonnes
* Un client averti a de bonnes ou très bonnes connaissances financières.		
Le Souscripteur		
Votre situation vous permet d'épargner une partie de vos revenus	s: 🗆 Oui 🗀 Non	
Revenu annuel imposable :€ dont rev	venus fonciers :	€
Impôt sur le revenu : € Vous êtes à l'IFI : □ Ou	ui □ Non → si oui, montan	t:€
Vous utilisez le Bouclier Fiscal : ☐ Oui ☐ Non		
Origine des fonds que vous souhaitez investir : □ Épargne	□ Cession d'en	treprise
□ Succession/Do	nation	nmobilier
□ Autres :		
Montant total de votre patrimoine :	€ À détailler impér	ativement ci-dessous :
- Résidence principale :	ance-vie :	% ou
- Autres immobiliers :	tés :	% ou
- Portefeuille titres : % - Autres	(préciser):	% ou
Votre profil d'investisseur : ☐ Prudent ☐ Défensif ☐ Équilibré	☐ Dynamique ☐ Offensif	
Vos objectifs d'investissement		
□ Défiscalisation IR □ Défiscalisation IFI	☐ Construction d'un patrir	moine
□ Retraite/prévoyance □ PERP / Madelin	☐ Résidence secondaire	
□ Spéculation □ Revenus de capital	☐ Assurance-vie	
☐ Projet professionnel ☐ Diversification de portefeuille	☐ Revenus de capitaux	
□ Autres :		
Avez-vous conscience que l'investissement dans un FCPI / FIP / FIP Corse / FI représente un risque de non liquidité et de perte en capital élevé (échelle de risc		
Êtes-vous financièrement en mesure de supporter ce risque de perte en capital	1?	□ Oui □ Non*
L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine	e (< 15%) ?	□ Oui □ Non*
* Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions, vos objectifs ne / FIP / FIP Corse / FIP Outre-Mer / Investissement Direct PME. Nous vous ir		·

Expérience en m	atière de plac	ement	ts et de dispositif	s de défiso	calisation
Vous avez déjà réalisé de Vous déléguez la gestion	•				
Les instruments qui entre	nt dans la compositi	on de vo	tre portefeuille de valeurs	mobilières :	
☐ Actions cotées	□ OPCVM actions		□ OPCVM obligataires	□ Eurolist	☐ Alternext
☐ Marché Libre	☐ Marchés étrange	ers	OPCVM monétaires	□ FCPI / FIP / F	FCPR agréé / FCPR allégé
☐ Immobilier locatif vide	☐ Immobilier locati	f meublé	SCPI / OPCI	□ SCI	☐ Groupement Foncier
□ Autres :					
Les éléments qui vous or	nt conduit(e) à sousci	rire des S	SCPI de rendement ou de	l'immobilier en d	direct :
□ Rendement	☐ Retraite		□ Diversification		
□ Revenus complémenta	aires 🔲 Intérêt f	iscal	□ Autres :		
Les éléments qui vous or	nt conduit(e) à investi	r dans les	s FIP-FCPI-FIP Corse-FIP	Outre-Mer :	
□ Réduction fiscale lors d	de la souscription	□ Exor	nération fiscale lors du rac	chat	
☐ Attrait pour l'innovation	1	□ Coni	naissance du produit pou	r en avoir déjà s	ouscrit
□ Diversification		☐ Autre	es:		
-	de conserver les pa	arts pen	dant toute la durée de v	vie du fonds (h	prendre un risque élevé ors cas de sortie prévus
					obal des niches fiscales qui uscription et l'éligibilité liée.
	l'avertissement de l'Au	torité des	Marchés Financiers). Je (nou	s) reconnais (recor	et des plaquettes commerciales nnaissons) avoir les informations s et sincères.
Le://	/	. à:			
Signature du souscripteur :			Signature du co	o-souscripteur :	
(RGPD) européen UE 2016/679 ent	ré en vigueur dans tous les e	états membr	es de l'Union Européenne le 25 mai	i 2018, vous pouvez ex	nt Général sur la Protection des Données xercer un droit d'accès, de rectification, n par courrier au Déléqué à la Protection

des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1er de Serbie, 75116 Paris. Pour toute réclamation, le site www.cnil.fr est à votre disposition ou par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les réponses aux questions formulées dans nos documents sont nécessaires à l'instruction de votre souscription. En cas de non réponse, votre souscription pourra être refusée par La Financière et/ou les sociétés de gestion des fonds, responsables du traitement de ces données. Les données à caractère personnel recueillies ici et ultérieurement seront utilisées à titre principal par La Financière et ses sous-traitants pour la gestion de la relation Client, l'octroi de crédit, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'évaluation du risque et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ces données sont également susceptibles d'être communiquées pour les besoins de la gestion de la relation Client aux intermédiaires en opérations de banque dûment habilités par La Financière et aux autres sociétés commercialisant des placements financiers et immobiliers détenues par René Girault, gérant de La Financière. Par ailleurs et sauf opposition de votre part en cochant la case ci-contre, elles peuvent également être utilisées par La Financière, les société de gestion des fonds et les intermédiaires en opérations de banque et de placement dûment habilités par La Financière à des fins de sollicitation commerciale de produits et services financiers ou immobiliers 🗖

Toutes les informations que vous nous communiquez sont stockées sous format électronique et papier sur le territoire français. Nous nous engageons à prendre toute mesure pour garantir un niveau de sécurité de vos données à caractère personnel adapté aux risques tout au long de leur cycle de traitement (de leur collecte à leur suppression), à les supprimer dans les 3 mois suivant l'expiration des fonds souscrits ou la revente des placements que vous avez souscrits par notre intermédiaire sauf obligation légale de les conserver et à vous notifier dans les meilleurs délais toute faille de sécurité ou violation de ces données pouvant causer un préjudice réel et sérieux.

LES MEILLEURS FONDS À FRAIS RÉDUITS

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

CONVENTION DE RECEPTION-TRANSMISSION D'ORDRES (RTO)

5/5

#### NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

Entre :				
Civilité :	■ Monsieur	■ Madame	■ Monsieur	■ Madame
Nom:				
Prénom :				
Date de naissance :				
Demeurant :				
	CPV	lle	CP V	ïlle

#### Ci-après dénommé(es) le Client d'une part,

#### Ft ·

Le Cabinet La Financière, titulaire des marques meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com, Société de Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E002237par l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Société de Courtage d'Assurances enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr).

#### Ci-après dénommé le Conseil, d'autre part.

#### Article 1: Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires. La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées auxdites règles de fonctionnement.

#### Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil. Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC (FIP, FCPI, SCPI...). Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC. Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

#### Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple ou recommandée, télécopie et email incluant l'ordre signé au format PDF. Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre, le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré et la signature du Client. Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre. Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneurs de compte. Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception. Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

#### Article 4: Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client. Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent et s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables. Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, email ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement. En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client. A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

#### Article 6: Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7: Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8: Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de la lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte. La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9: Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. Elle est établie en deux exemplaires originaux et signée par les parties.

Fait en 2 exemplaires, le :/	/	
Signature du client / de la cliente	Signature du client / de la cliente	Pour La Financière
Précédée de la mention « bon pour accord »	Précédée de la mention « bon pour accord »	René GIRAULT

Veuillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.